

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET SECURITE, DECENTRALISATION
ET AFFAIRES COUTUMIERES
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN RDC (PRIUR)
(P508410)

Termes de référence relatifs au Recrutement de l'Expert/Spécialiste en Gestion de Risques et Catastrophes de l'Unité technique au sein du Ministère de l'Intérieur en charge de la mise en œuvre technique des activités de la composante 1

Novembre 2025

1

Official Use Only

I. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale de 200 millions de Dollars américains pour la mise en œuvre du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC (PRIUR), ayant pour objectif de renforcer les capacités de gestion des risques liés au climat et des risques de catastrophes en République démocratique du Congo et de réduire les risques d'inondation dans les villes sélectionnées.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (2025-2030) répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023-2024 dans des zones ciblées ; à moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes.

Le projet atteindra ces objectifs en (i) renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et sa capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de gestion des risques de catastrophe (GRC) ; et en (ii) répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et à Kalemie (Province du Tanganyika).

Le projet a quatre (4) composantes :

1. Composante 1 : renforcement institutionnel pour une meilleure gestion de risques et catastrophes au niveau national, provincial et local (30 millions USD)
Sous-composante 1.1 Renforcement du système de GRC au niveau national
Sous-composante 1.2. Renforcement de capacités au niveau provincial et local
2. Composante 2 : Infrastructures résilientes aux inondations pour certaines villes ciblées (150 millions USD)
Sous-composante 2.1. Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques
Sous-composante 2.2. Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation
Sous-composante 2.3. Etudes stratégiques pour la gestion des risques d'inondations
Sous-composante 2.4. Mesures sociales
3. Composante 3 : Gestion de projet (20 millions USD)
4. Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 USD)

La **composante 1** est consacrée au renforcement institutionnel pour une meilleure gestion des risques de catastrophe au niveau national, provincial et municipal. Il se focalisera également au renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour améliorer le système de gestion des risques de catastrophe, au renforcement des systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes touchées par les inondations, qui sont sensibles aux situations de FCV¹ et sensibles au

¹ Fragilité, Conflit ou Violence

genre, y compris une stratégie de communication d'urgence pour diffuser des alertes aux derniers maillons, y compris les personnes déplacées et les communautés dans les zones touchées par le conflit.

Pour la mise en œuvre de toutes les activités prévues pour la composante 1, Une équipe d'experts est mise en place au sein du ministère de l'Intérieur appelé « **Unité technique** » chargée de la gestion des activités de la composante 1. Cette équipe sera composée, au minimum, de : (i) un chef de projet pour la composante 1, (ii) un expert en Gestion de risques et catastrophes, (iii) un expert en communication, (iv) un assistant administratif.

Les présents termes de référence sont élaborés pour définir les conditions de recrutement d'un Expert/Spécialiste en Gestion de Risques et Catastrophes pour la composante 1 au sein de l'Unité Technique du Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, dans le cadre du Projet PRIUR.

II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

A. LES ACTEURS D'EXECUTION DU PROJET

Plusieurs intervenants sont appelés à apporter leurs contributions dans la mise en œuvre du projet. Mais les acteurs principaux sont déterminés par le manuel d'exécution du projet et ce dernier est placé sous l'autorité de la cellule d'infrastructure.

Les activités de la composante 1, sont également exécutées en collaboration avec le Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur et Sécurité. La mise en exécution de cette partie tiendra compte de plusieurs étapes notamment la mise en place de l'unité Technique du Projet (UT), au sein du Ministère de l'Intérieur, organe technique pour la réalisation des activités de la composante 1.

Selon les exigences du projet, cette unité technique du projet sera composée des consultants recrutés par appel à candidature, aux postes suivants : Chargé de la Composante 1 du Projet, Spécialiste en Gestion des risques et catastrophes GRC, Spécialiste en Développement communautaire, un Chargé de communication et un Assistant au Projet.

En plus de cette structure ci-haut évoquée, il sera question également de mettre en place les Unités Locales d'appui à la mise en œuvre (LISU) pour soutenir les activités au niveau des villes de Kinshasa et Kalemie, pour un premier temps. Ces experts seront recrutés par appel à candidature.

B. LES BENEFICIAIRES DU PROJET

Le projet a plusieurs bénéficiaires catégorisés en deux notamment les populations et organisations de la société civile d'une part, et les administrations publiques du niveau national, provincial et local impliquées dans la gestion des risques des catastrophes en RDC.

Les présents termes de référence sont élaborés pour définir les conditions de recrutement d'un Expert/Spécialiste en Gestion des Risques et Catastrophes de l'Unité Technique du Ministère de l'intérieur, en charge de la composante 1 du projet PRIUR.

III. MISSION DU L'EXPERT/SPECIALISTE EN GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES DE L'UNITE TECHNIQUE (EGRC)

III.1. Mission Générale

Sous l'autorité du Chef de projet de l'Unité technique en charge de la composante 1, l'expert/spécialiste en Gestion des risques et catastrophes (EGRC) de l'Unité technique du projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (PRIUR) aura pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre de toutes les activités de la composante 1 relative au renforcement de la gestion des risques des catastrophes dans le cadre du Projet PRIUR. Il est responsable de la mise en œuvre des activités liés à la GRC de la composante 1 sur le plan technique selon le budget et les plannings arrêtés.

III.2. Les tâches et les responsabilités de l'Expert/Spécialiste en GRC

L'Expert/Spécialiste en GRC est appelé à assurer les tâches spécifiques suivantes :

- Contribuer a la coordination générale des activités de la composante 1 relatives aux aspects de GRC (réalisation des études, mise en place des mécanismes, évaluation, négociation, validation des livrables, etc.), suivant le planning arrêté, conformément au Protocole d'accord entre le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières et le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, et dans le strict respect de Manuel de procédures techniques, administratives et financières approuvés par la Banque Mondiale ;
- Assurer que les activités de la composante 1 relatives à la GRC sont bien définies et remplies sous sa charge ;
- Assurer que les outils/ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de la GRC/composante 1 sont mis en place ;
- Veiller au respect du calendrier des actions suivant le plan de passation des marchés en vigueur, du Plan de travail et budget annuel (PTBA) établi au niveau des différentes conventions et marchés pour les activités relatives à la GRC/composante 1 ;
- Contribuer à la préparation des TDRs et aux dossiers de passation de marchés pour les services de consultants et autres, relatives aux activités de GRC/Composante 1 ;
- Analyser et évaluer la qualité technique des études et des rapports/livrables fournis par les consultants et les bureaux d'études
- Réaliser ou participer à la préparation et à la mise en œuvre de toutes les études techniques à réaliser dans le cadre de la composante 1 relative à la GRC dans le cadre du Projet ;
- Coordonner toutes les tâches entre les différents intervenants, en rapport avec les activités de la composante 1 ;
- Organiser les réunions et produire des rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités de la composante 1 du projet ;
- S'assurer que les agences d'exécution locales (UPEP) ou autres prestataires réalisent les activités de mise en œuvre de la composante 1 relative à la GRC dans le cadre du projet, sous leur responsabilité ;
- Contribuer à une bonne communication et à l'engagement des parties prenantes au projet et les bénéficiaires, sur les activités de la composante 1 en relation avec les autres experts du projet ;
- Accompagner les autorités de la ville de Kinshasa, de la province du Tanganyika dans la planification des activités de la composante 1 ;
- Exécuter toute autre tâche demandée par la hiérarchie relative aux activités du projet.

III.3. Résultats attendus

Les résultats attendus des prestations de l'expert en GRC sont les suivants :

- Réalisation des activités GRC de la composante 1 du projet suivant le PPM, le Plan de travail et budget annuel (PTBA) approuvés et les recommandations des aide-mémoires des missions de supervisions de la Banque mondiale, RSF et autres ;
- Bonne implication des structures d'exécution ainsi que des prestataires chargées de la préparation et de la mise en œuvre des activités de GRC de la composante 1 du projet ;
- Respect des délais dans les plans d'action convenus lors des missions (au moins 75 % des actions complétés dans les délais convenus) ;
- Communication régulière avec les parties prenantes et bénéficiaires selon l'échéance et modalités à convenir ;
- Reporting régulier sur les activités du projet et proposition de mesures correctrices en cas de retard ;

IV. Profil de l'expert en GRC de l'Unité Technique (UT)

L'Expert en Gestion de risques et catastrophes est un expert national de haut niveau justifiant des compétences suivantes :

- Formation de base : diplôme universitaire (minimum Bac + 5) en Géographie ; Aménagement du territoire ; Urbanisme ; Science de l'Environnement. Génie civil, Génie hydraulique ; Géosciences/hydrologie, Gestion des Risques de Catastrophes ou tout autre domaine pertinent.
- Avoir une spécialisation dans le domaine de Gestion des Risques et des Catastrophes ;
- Expérience professionnelle globale de huit (8) ans au minimum dans la coordination ou la mise en œuvre des projets des infrastructures dont celui de Réduction des risques et catastrophes ou Résilience urbaine ;
- Expérience spécifique de cinq (5) ans minima au poste d'Expert en charge des activités de renforcement de capacités ou appui aux institutions/services locales en charge de la GRC (Protection civile, Centre d'opérations d'urgence, Centres de recherches en Géorisques, etc.) ;
- Connaissance du cadre de Sendai et des politiques nationales/régionales de RRC ;
- Connaissance avérée en gestion de projet de développement en général ;
- Connaissance des systèmes communautaires d'alerte précoce et de cartographie participative des risques et plans de contingence ;
- Disposer d'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique (MS Office), utilisation internet et SIG ;
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- La connaissance des procédures des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux serait un atout ;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

V. Les critères de performance exigés

- Respect des tâches reprises dans les présents termes de référence ;
- Documents produits en quantité et qualité jugés acceptables ;
- Reporting sur le suivi des différentes activités à charge à fréquence régulière et de qualité jugée acceptable ;
- Revues des documents techniques à fréquence régulière et de qualité jugée acceptable ;
- Suivi proactif des contributions des parties prenantes ;
- Respect des délais d'exécution des tâches prescrites.

VI. Durée et lieu de la mission

La durée de la mission du Consultant est de douze (12) mois renouvelables, sur la base d'évaluations de performances annuelles jugées satisfaisantes tout au long de la durée du Projet. L'Expert en GRC travaillera sous la coordination du Chef de l'Unité Technique et en étroite collaboration avec le Chef de l'UPEP. L'Expert sera basé à Kinshasa avec des missions de terrain à Kalemie.

VII. Obligations de reporting

L'Expert en GRC établira des rapports d'activités trimestrielles et annuelles. Ces rapports feront le point sur l'état d'avancement des activités et les perspectives durant la période d'exécution du projet en rapport avec les activités de la GRC de la composante 1 relatives au renforcement institutionnel.

Ces rapports seront consolidés au niveau de l'Unité technique puis à la Cellule Infrastructures. Des rapports circonstanciels peuvent être demandés à l'Expert en GRC.

VIII. Intrants fournis par le Client

La Cellule Infrastructures fournira au Contractuel :

- Les documents du projet, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec le projet ;
- Le bureau et les équipements de travail (ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, ...).